

Appel à rassemblement pour les MAEC et Aides BIO – 12 décembre 2023

Les MAEC et les moyens qui leur sont dévolus

Les MAEC, les mesures agro-environnementales et climatiques, sont un outil majeur de la transition agro-écologique. Elles ont été redéfinies dans la Politique Agricole Commune 2023-2027 et par la France via le PSN, le plan stratégique national qui décline cette PAC.

Les MAEC, liées aux surfaces, sont financées à 80% par des fonds européens (FEADER) gérés par l'Etat et à 20% en co-financements nationaux (Etat, et dans une moindre mesure les Agences de l'eau, voire les Régions).

Ce sont des engagements pris sur les fermes, pour 5 ans, afin de répondre à de grands enjeux autour de l'eau, des sols, du bien-être animal, de la biodiversité, des algues vertes... Elles supposent des **changements de pratiques et de systèmes, ou le maintien de bonnes pratiques agroécologiques**, et rémunèrent les surcoûts et la prise de risque.

Contrairement à la précédente programmation (2015-2022), ce ne sont plus les Régions qui sont « autorité » de gestion. Le Ministère attribue des enveloppes régionales à chaque région, qui sont gérées par ses services déconcentrés (DRAAF).

Les montants prévus par le Ministère de l'agriculture pour ces MAEC ont été clairement sous-évalués. En effet, les montants alloués aux MAEC pour la PAC 2023-2027 sont les mêmes que ceux alloués à la programmation précédente, alors qu'il y avait déjà un manque de moyens (qui s'était traduit par l'arrêt de la MAB (aide au maintien en Bio) et des critères de sélection afin de gérer le manque de moyens.

La lettre d'observation adressée par la Commission européenne à la France, en mars 2022, avait souligné que la France est l'Etat membre qui alloue la plus faible part aux MAEC (22%). La France se fixait comme objectif 5,9% de SAU (Surface Agricole Utile) couverte par les MAEC, en régression par rapport à 2020 (6%). Il est clair que l'accompagnement à la transition se conjugue mal avec les arbitrages du PSN.

De nombreux paysan-nes risquent purement et simplement de voir leur demande de MAEC rejetée alors qu'ils mettent en place le cahier des charges de la MAEC (assolements, réalisation de diagnostic...) depuis la déclaration PAC du 15 mai 2023. Ils sont dans l'incertitude, continuent à suivre un cahier des charges et ne seront peut-être pas payés... Cette situation est vraie en Bretagne et dans d'autres régions.

C'est la viabilité de ces fermes qui est remise en cause.

Résultat de cette sous-budgétisation : en Bretagne, 4 400 paysan-nes ont fait le choix de la transition agroécologique en signant des MAEC. Sauf que l'Etat n'a budgété que 90 millions €, alors que les demandes nécessitent 150 M€ sur 5 ans. Le calcul est simple, il manque 60 millions d'euros.

Entre 2015 et 2022, en Bretagne 5 800 fermes se sont engagées dans la transition, cela ne fait que 15% du total : c'est bien, mais nous sommes loin de l'objectif d'embarquer tout le monde dans ce changement de cap !

Que représentent ces financements de la transition agroécologique par rapport au budget de l'agriculture ?

Au niveau national, il manque environ 300 millions € pour financer les MAEC et 152 M € pour financer l'écorégime bio qui est une aide de soutien aux fermes bio, au total sur la durée du programme de **5 ans**.

Les moyens globaux alloués **annuellement** par l'État au développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt atteignent environ 25 Milliards €, dont 9,4 pour la PAC et 7 pour le budget du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que l'ensemble des dispositifs sociaux et fiscaux, à hauteur de 8,5 Md€.

Pour le Budget du MASA, la répartition des aides spécifiques à la planification écologique de 800 Millions € attribue notamment 250 M pour la stratégie de réduction des produits phyto et 200 M en faveur de « la souveraineté et des transitions » (structuration des filières à l'échelle territoriale). Pour la réduction des phyto, il faut aussi ajouter hors budget MASA 71 M issus de la redevance pour pollution diffuse et des financements dans le cadre du plan France 2030. *Quand on voit l'efficacité des plans écophyto, nous sommes légitimes à demander qu'une partie de ces crédits viennent abonder les MAEC.*

Les arbitrages budgétaires sont défavorables aux systèmes herbagers et Bio.

NB : nous avons aussi mis en évidence que des financements considérables sont dégagés pour la méthanisation agricole : pour un méthaniseur moyen, le soutien du prix du gaz vendu (environ 500 000 € par an) représente au moins 50 MAEC chaque année pendant 15 ans, et souvent beaucoup plus. L'aide à l'investissement n'étant pas négligeable et pouvant atteindre 700 000 €.

Les actions du collectif breton MAEC

Le 4 octobre dernier, nous étions présents avec nos partenaires du collectif régional MAEC devant les préfectures des 4 départements bretons pour exiger une enveloppe financière à la hauteur des engagements des 4400 contrats signés au mois de mai 2023 sur 2900 exploitations bretonnes.

Le 18 octobre, 50 tracteurs et 200 personnes ont convergé vers la préfecture 22 à l'appel du collectif régional renforcé par la FRAB (fédération régionale de l'agriculture biologique) pour défendre les MAEC et les aides à l'agriculture biologique. Une manifestation a aussi concerné la préfecture 56.

Lors du débat budgétaire à l'assemblée nationale, un amendement porté par le groupe écologiste a été adopté pour abonder les crédits des MAEC, contre l'avis du Ministre de l'agriculture.

Un amendement transpartisan -Renaissance, Modem, Horizon, LIOT, EELV et LFI - a été adopté pour abonder les crédits du budget de l'agriculture biologique de 271 millions. Là encore, contre l'avis du Ministre de l'agriculture.

Ces deux amendements n'ont pas été validés par le gouvernement lors du vote du 49.3.

Le 14 novembre nous étions à Paris pour manifester et rencontrer le Ministre, avec le soutien de parlementaires.

Le Ministre ne veut clairement pas remettre en cause ses arbitrages et renvoie au ministère de la transition écologique et aux agences de l'eau qui pourraient participer davantage.

Mais au-delà de ces aides, c'est aujourd'hui l'agriculture paysanne et biologique qui est menacée : faute d'aide suffisante, de nombreux éleveurs vont arrêter leur activité, les surfaces en herbe vont régresser. C'est la catastrophe annoncée avec un développement de l'agriculture industrielle, de la méthanisation, des sociétés qui accaparent les terres agricoles.

L'État doit être au rendez-vous et honorer ses engagements pour la transition agroécologique, que ce soit sur les MAEC ou l'écorégime bio.

Nous exigeons une redistribution des moyens financiers en faveur des systèmes économes et autonomes, en faveur des systèmes bio durement impactés par la baisse des marchés. **C'est l'avenir de nos fermes qui en dépend.**

Actions prévues à partir du mardi 12 décembre à 12h

à Rennes (précisions à venir à l'approche de la date)